

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2011

DCM N° 11-05- 07

Objet : Attribution de subventions à diverses associations culturelles pour l'année 2011.

Rapporteur : M. SCHUMAN, Conseiller Délégué

Il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 60 000 € aux associations suivantes :

- 30 000 € à l'association Nomade in Metz au titre de l'aide au projet pour la 2ème édition du festival Nomade in Metz prévue place de la République du 09 au 11 septembre 2011. Les actions de Nomade in Metz, en faveur des cultures tsiganes, sont principalement fédérées autour de la création éphémère d'un village tsigane en partenariat avec des lycées professionnels messins et des structures socio-professionnelles, des concerts en plein air, l'animation de conférences et de débats, ainsi que des spectacles de rue. Le budget prévisionnel global de l'opération s'élève à 178 293 €. L'aide de la ville devrait être complétée par une aide de la Région Lorraine à hauteur de 25 000 €.

- 30 000 € à la compagnie PH7 au titre de la 2ème année de la résidence d'artiste en quartier. Ce montant comprend 15 000 € d'aide au fonctionnement, 10 000 € d'aide à la création et 5 000 € pour l'aide à la médiation au public. La subvention fera l'objet de deux versements : 25 000 € à l'issue du vote du Conseil Municipal et 5 000 € à la réception du bilan de la 1^{ère} année de résidence qui sera finalisée avec la ville en septembre prochain.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- D'ATTRIBUER des subventions pour un montant total de 60 000 € aux associations suivantes :

Nomade in Metz30 000 €

Compagnie PH7.....30 000 € (un premier versement de 25 000 € à l'issue du vote du Conseil Municipal et un deuxième versement de 5 000 € à la réception du bilan de la 1^{ère} année de résidence).

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

- Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles - Finances

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 44

Absents : 11

Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Affichée le : 27/05/2011

Transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2011 Référence nomenclature «ACTES» : 7.5